

Nantes, le 7 avril 2023

## Lancement d'une démarche de dialogue citoyen sur les obsèques civiles

**C'est un fait sociétal : de nouvelles pratiques funéraires sont observées sur l'ensemble du territoire national, avec une baisse progressive de la part des cérémonies religieuses, notamment en lien avec l'augmentation de la part des crémations.**

**Dans ce contexte et afin de proposer une réponse à l'évolution des pratiques en matière d'obsèques, la Ville de Nantes et Nantes Métropole lancent une démarche de dialogue citoyen, qui démarre le 11 avril et se clôturera à l'automne 2023 par une réponse des collectivités à l'avis citoyen. Cette démarche associe dans sa réflexion les communes de la Métropole.**

En 2019, 43 % des Français ne souhaitent pas de cérémonies religieuses pour accompagner leurs obsèques (source CREDOC). La dimension religieuse des funérailles s'efface pour des cérémonies plus en adéquation avec les convictions des défunts et de leur famille et avec une demande croissante de personnalisation.



A ce jour, les obsèques civiles sont définies par la négative : des obsèques non religieuses. Il n'existe pas de cadre juridique permettant de les définir.

Les habitants manquent d'informations sur l'offre existante à ce jour pour les familles. Dans de nombreuses communes de la Métropole, des salles municipales sont mises à disposition. Les crématoriums proposent également leurs salles de cérémonies même sans crémation à la suite.

### Pourquoi cette démarche ?

L'objectif de cette démarche est de mieux connaître, sur un sujet qui touche chacun, les pratiques funéraires et les attentes des habitants. Il s'agit aussi de définir la réponse à apporter à une demande sociale de disposer de lieux non religieux pour les funérailles. La Ville de Nantes avait pris un engagement pour la création d'un lieu dédié aux obsèques civiles. Cette présente démarche, portée par la Ville et la Métropole, portera une réflexion globale sur les pratiques et les attentes et permettra d'éclairer, au-delà de la question du lieu, les nouvelles pratiques et les services à apporter aux usagers (parcours des familles, accompagnement des personnes endeuillées, préparation des cérémonies...).

La démarche s'intéressera aux vécus des habitants qui ont organisé ou assisté à des obsèques, à ce que devraient être pour eux des obsèques civiles, et à la place de la collectivité et des acteurs du funéraire dans ce parcours d'obsèques civiles.

### Les étapes du dialogue

> à partir du 11 avril, sur [dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr](https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr) :

- ouverture des candidatures pour participer à l'atelier citoyen, qui se déroulera en 4 séances entre mai et juin. 40 citoyens rendront un avis collectif sur les obsèques civiles ;
- ouverture des contributions en ligne, ouvertes à tous les habitants métropolitains ;
- ouverture des contributions aux acteurs du funéraire (associations accompagnant le deuil, opérateurs de pompes funèbres, institutionnels, représentants du culte) via des cahiers d'acteurs à déposer en ligne.

> **en mai et juin** : déroulement de l'atelier citoyen et de temps d'échange avec les acteurs funéraires intéressés (associations accompagnant le deuil, opérateurs de pompes funèbres, institutionnels, représentants du culte) et les communes.

> **fin juin** : remise de l'avis citoyen.

## Communiqué de presse

Les collectivités prévoient en parallèle jusqu'au mois de juin la réalisation d'un diagnostic territorial mêlant données quantitatives issues des différents équipements (nombre de crémations, pourcentage de cérémonies laïques organisées sur le territoire...) et données qualitatives (nouvelles pratiques, rites...) en associant les 23 autres communes de la Métropole.

Après une phase d'instruction cet été, une réponse à l'avis citoyen avec des propositions d'actions est prévue pour cet automne.

### **La compétence funéraire de Nantes Métropole et des communes**

> **Nantes Métropole** a en charge la création et la gestion des cimetières métropolitains. Elle est propriétaire de 3 cimetières (Sorinières, Thouaré-sur-Loire et Saint-Jean Boiseau). Ils sont gérés en associant les communes d'implantation et peuvent accueillir les défunts de l'ensemble de la Métropole. Elle est propriétaire des **2 crématoriums** sur le territoire, l'un à Saint-Jean-de-Boiseau, l'autre au cimetière-parc de Nantes. Elle en a confié la gestion par délégation de service public à l'opérateur funéraire OGF.

> **Les communes de la Métropole** sont en charge de la gestion des cimetières communaux, des concessions et de l'accueil des usagers.

> Il existe **52 cimetières communaux** sur le territoire de l'agglomération nantaise, s'ajoutant aux **3 cimetières intercommunaux**.